



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Guerlédan

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Sainte-Suzanne

Monument(s)

Appellation : Chapelle Sainte-Suzanne

Protection : classement

Arrêté : classement le 04/06/1952

Étendue de la protection : Chapelle Sainte-Suzanne, y compris la décoration intérieure :
classement par arrêté du 4 juin 1952

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.